



## BARREAUX

Le 35<sup>e</sup> congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB) s'ouvre ce mercredi au siège de la Cour constitutionnelle. Thème central de ces assises qui s'achèveront par une assemblée générale : " Le Droit et la Justice à l'épreuve de la Covid-19 ".

Page 7

## DRAME

Un motocycliste a trouvé la mort la semaine dernière à Mandji, dans le département de Ndolou, après que son engin a violemment percuté un Toyota Hilux pick-up quittant son stationnement, sur la gauche de la voie. Son passager a, lui, été légèrement blessé, évacué ensuite vers Lambaréné.

Page 7

## EXÉCUTIF

Le président Ali Bongo Ondimba a reçu hier le directeur de la branche exploration-production de TotalEnergies en Afrique, notre compatriote Henri-Max Ndong Zué. Au menu de leur entretien, les nouvelles activités de la multinationale orientées vers le développement des énergies propres.

Page 3

# ILS TOUCHENT DU BOIS !

**PRESQUE** occulté par celui de l'ancien ministre Justin Ndoundangoye, le procès de la directrice des Eaux et Forêts dans le Moyen-Ogooué et de deux de ses collaborateurs pour "commercialisation sans autorisation de la hiérarchie des essences de bois" s'est déroulé ce même vendredi devant le tribunal correctionnel de Libreville. Après 7 mois passés en détention, avant une liberté provisoire, tous espèrent une peine légère. Verdict le 10 décembre. **Page 2**



Photo: JOE MANIANGA / L'Union

## POUR MOI QUOI...

Le propriétaire du puits à l'origine des noyades d'enfants est-il seul responsable ?

Depuis quelques mois, on enregistre notamment à Mouila des noyades à répétition d'enfants dans des puits ou fosses inachevés ou abandonnés. Des morts inutiles mais récurrentes, que nous déplorons tous. Mais, chose curieuse, la justice ne s'intéresse qu'au pauvre bougre propriétaire dudit puits. Et les pouvoirs locaux ou publics ?

On a l'impression que ces décès répétitifs n'ont pas l'air d'émouvoir ceux qui ont la charge d'assurer notre sécurité. Jusque-là, aucune réaction de leur part à la suite de ces drames, aucune initiative non plus pour dire quelles sont leurs solutions pour que plus jamais ça. C'est vrai, on ne peut le nier, le propriétaire du puits en cause est selon la justice civilement responsable. A ce titre, il doit payer sa négligence. Seulement voilà, il n'y a pas qu'à Mouila qu'existent des puits. On en creuse partout dans nos centres urbains. Tout simplement parce que les populations des manapas n'ont pas toutes accès à l'eau... source de vie. Alors, elles n'ont pas d'autre choix pour faire face à leurs besoins domestiques. A qui la faute ? Surtout, ne pointons pas un doigt accusateur sur qui que ce soit, l'État sait à qui il a accordé le monopole pour nous fournir le précieux liquide... Et la municipalité dans tout ça ? Les faits sont là accablants et têtus. Appelons chat, chat, et chien, chien...

Que chacun à son niveau prenne et assume ses responsabilités, et la Cité serait bien gardée quoi

...MAKAYA

## PORTONS UN MASQUE

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

COVID - 19



1 Se laver fréquemment les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.



2 Eternuer ou tousser en se couvrant la bouche et le nez avec le coude fléchi ou un mouchoir. Jeter immédiatement le mouchoir et se laver les mains.



3 Eviter tout contact étroit avec une personne ayant de la fièvre et de la toux.



4 Saluez sans se serrer la main, éviter les embrassades.



5 Nettoyez les objets et les surfaces souillés.

**ATTENTION** Si vous présentez des symptômes de la grippe de retour d'un pays atteint par l'épidémie : Appelez le 1410 Numéro gratuit